

Assemblée Générale des copropriétaires – 26 Mars 2024 – Avenue Camille Vaneukem 27

Sont présents :

- M. [Nom] [Adresse]
- M. [Nom] [Adresse]
- M. [Nom] [Adresse]

L'assemblée a lieu chez M. [Nom] [Adresse]

Secrétaire : M. [Nom] [Adresse]

Trésorier : M. [Nom] [Adresse]

1. Il est procédé à la relecture du PV 2022/23.
2. M. [Nom] prend la fonction de trésorière. Les comptes 2023 approuvés.
3. Travaux effectués en 2023
 - a. Isolation des plafonds des garages et caves.
4. Travaux prévus pour 2024
 - a. Remplacement du barillet de la porte d'entrée.
5. Entretien des communs (responsabilité de tous)
 - a. M. [Nom] s'est proposé pour s'occuper de l'entretien des abords de l'immeuble. Une indemnité de 500 euros/an sera prévue à cet effet.
 - b. Entretien hebdomadaire :
 - i. Cage d'escalier
 - ii. Abords de l'immeuble
 - c. Entretien ponctuel :
 - i. Déneigement (sel au niveau des compteurs)
 - ii. Enlèvement des feuilles mortes
6. Fond de réserve :
 - a. Sous l'impulsion du trésorier, il a été décidé de la création d'un fond de réserve en 2014.
 - b. Ce fond permet de financer les dépenses quotidiennes de la copropriété.
 - c. Ce fond est géré par le trésorier et s'élève à 300 euros pour l'année 2024.
 - d. Il a été décidé de porter ce fond à 2300 euros à partir de 2025 afin d'intégrer l'assurance incendie de l'immeuble.
7. Divers :
 - a. Afin de garantir la bonne santé de la végétation des descentes de garages, il est demandé aux habitants de ne pas laisser stationner leurs voitures sur celles-ci pendant de trop longues périodes.
 - b. Il est demandé de ne pas oublier de rétablir la minuterie de la cage d'escalier après désactivation.